

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 MARS 2023**

Délibération n°

2023030

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 22

Vote : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 064-216401000-20230330-2023030-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Président de séance & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

M. Michel LAHORGUE, Maire (quitte la salle et ne prend pas part au vote).

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Mme Valérie RECARTE (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**OJ n°8.2 : Compte Administratif 2022
Budget général**

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif 2022 dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2022	Titres émis en 2022	Reprise des antérieurs	Résultats 2022
Fonctionnement	- 1 602 190.63€	2 784 214.71€	0.00€	1 182 024.08€
Investissement	- 2 777 733.58€	1 460 753.12€	- 101 144.40€	- 1 418 124.86€
Restes à réaliser	- 117 279.20€	490 000.00€	0.00€	372 720.80€
Total du budget	- 4 497 203.41€	4 734 967.83€	- 101 144.40€	136 620.02€

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	1 182 024.08€
- un déficit d'investissement de :	- 1 418 124.86€
- un résultat brut de clôture de :	- 236 100.78€
- des restes à réaliser à hauteur de :	372 720.80€
- un résultat net de clôture de :	136 620.02€

APRES avoir entendu l'exposé du Président,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du budget général dressé par Monsieur le Maire.

Fait à Bassussarry, le 30 mars 2023.

Le Président de séance,
Yannick BASSIER

